

2. Programme d'investissement 2025

Monsieur le Maire informe de quelques travaux et achats à réaliser :

- Remplacement des gouttières arrière de La Poste
- Réparation de la toiture de l'école maternelle
- Achat de tables pour la salle des sports,
- Achat d'un chariot pour l'Espace Jules Dehaene

Laurent VANPOUILLE présente un devis pour le remplacement de l'ensemble des lampes d'éclairage public de la commune par des LED, le montant des travaux est estimé à environ 40 000.00 €. La compétence investissement en matière d'éclairage public ayant été transférée au Territoire d'Energie Flandre, la demande de travaux leur sera faite en 2026.

Délibération n° 2025-04-03 - Fonds de concours CCHF

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de remplacer le deuxième véhicule communal et présente différents devis. La valeur de reprise du véhicule Renault Kangoo est de 2 500 euros. Accord du conseil municipal pour la reprise du véhicule Renault acheté en 2010.

Le conseil municipal décide de solliciter le fonds de concours de la CCHF à hauteur de 15 675.54 € pour l'achat d'un véhicule électrique MASTER E TECH.

3. Budget primitif, taxes locales, programme et subventions 2025

M. le Maire expose que la commission des finances s'est réunie le 14 mars 2025.

La commune utilise le référentiel M57 pour l'adoption de ses budgets. Le projet de budget doit être communiqué aux membres du Conseil Municipal au moins douze jours avant l'ouverture de la première réunion consacrée à son examen. Les documents transmis le 19 mars 2025 correspondent aux propositions de la commission des finances.

Les documents qui ont été transmis sont :

- les résultats de l'exercice antérieur,
- une proposition d'écritures pour les sections de fonctionnement et d'investissement
- l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Des documents complémentaires sont transmis aux élus comprenant des éléments nouvellement connus comme les dotations de l'Etat, un programme d'investissement. Le budget est présenté à taux constants d'imposition.

- Taux des taxes locales - délibération n° 2025-04-04

Depuis 2023, la taxe d'habitation est renommée « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS) et son taux doit être voté annuellement.

M. le Maire expose la proposition de la commission des finances : non augmentation des taux. Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux :

	2023	2024	2025
Taxes foncières sur les propriétés bâties	36.08 %	36.08 %	36.08 %
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	50.00 %	50.00 %	50.00 %
Taxe d'habitation des résidences secondaires	16.08 %	16.08 %	16.08 %

- Budget primitif - section de fonctionnement :

Tous les chapitres budgétaires sont présentés aux membres du conseil municipal.
Les prévisions 2025 correspondent en majorité à la reconduction des inscriptions aux budgets précédents.

La section de fonctionnement comprend en dépenses, l'attribution des subventions.

Subventions aux associations

M. le Maire présente la proposition de la commission des finances.

Après délibération, le conseil municipal décide de verser les subventions suivantes aux associations :

Activités manuelles bollezeeloises	300.00	A.D.M.R.		200.00
Amicale des sapeurs-pompiers	550.00	Radio Uylenspiegel		50.00
Amicale du Don du Sang	100.00	Soins infirmiers à domicile		50.00
Bollezeele 2000	12 000.00	Yser Houck		300.00
C.A.S.C.	2 700.00	Ass. Au-delà du cancer		30.00
Chasse Saint Hubert	229.00	Collège du Houtland		650.00
Club de l'amitié et de la gaieté	700.00	O.G.E.C. Saint Martin		90.00
Les Bollezenaerds	500.00	RASED		146.00
Musique de Bollezeele	1 250.00	Association des retables		339.00
Musique de Bollezeele exceptionnel	4 000.00	Affectation par délibération		9 167.37
Médiathèque / convention CASC	2 700.00	Ecole et Famille (Ecole privée)	prix de fin d'année	196.00
UNC-AFN (anciens combattants)	400.00			
USY Foot	4 500.00	Ecole et Famille * (Ecole privée)	contrat d'association	6 632.78
Les BODY	600.00	Ecole et Famille * (Ecole privée)	Classe de découverte	1 216.87
La chorale	200.00	APE école publique *	Classe de découverte	4 252.98
Les locaux motiv'	1 000.00	Bollezeele 2000 *		2 000.00
Les belles mécaniques	450.00			

**Subventions déjà votées le 6 mars 2025*

Monsieur le Maire présente les remerciements de M. ALLAIS, directeur de l'école, pour la subvention octroyée à l'école communale pour la classe de découverte.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge pour la Musique de BOLLEZEELE :

- les frais de réparation d'instruments. La proposition de la société La Trompe d'Eustache est retenue pour un montant annuel HT de 3 900 €, 4 680 € TTC, soit une augmentation de 20 % liée à la TVA.

- Budget primitif - section d'investissement :

En recettes, le budget reprend les recettes suivantes :

- Compensation de la TVA : 37 000.00 €
- Taxe d'aménagement : 5 000.00 €
- Amortissements (que l'on retrouve en dépenses de fonctionnement) : 40 000.00 €
- Résultat à affecter : 188 029.89 €
- Subventions : 13 750 € de fonds de concours CCHF pour l'achat du véhicule électrique 2024.

- La vente de la maison de Pontcarré : 208 333.00 €

M. le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2024, le taux de la taxe d'aménagement a été fixé en CCHF à 5 %, la CCHF percevant 1 % et la commune 4 %.

Le budget présenté permet de dégager de la section de fonctionnement un virement pour les recettes de la section d'investissement de 495 705 €.

En dépenses, le budget reprend :

- Solde d'exécution reporté : 201 544.89 €
- le remboursement de l'emprunt de la CAF : 2 956.00 €
- le programme d'investissement
- les opérations pour ordre (que l'on retrouve également en section de fonctionnement),

Le montant de dépenses possibles pour l'investissement s'élève à 784 917 €.

M. le Maire présente une liste des principaux travaux, achats et projets d'investissement pour cette année et pour les années futures :

Construction d'une nouvelle école	TE FLANDRE effacement et éclairage public rue de la poste, de l'ancienne gare et allée des fleurs - échéancier 5 ans
Achat de terrain	TE FLANDRE Eclairage public place du stade, rue de l'église, place du Jeu de Paume, parking allée des peupliers- échéancier 5 ans
Travaux église réparation des vitraux	TE FLANDRE éclairage public rte de Merckeghem et Cornette – échéancier 5 ans
Aménagement de l'ancienne garderie	TE FLANDRE effacement et éclairage public allée des Peupliers – échéancier 5 ans
Mobilier	Extincteurs
Remplacement des panneaux extérieurs de l'Espace Jules Dehaene	Réfection de la mairie
Copieur mairie	Panneaux de signalisation
Aire de jeux	Système informatique médiathèque et Espace Jules Dehaene
Travaux de bâtiments liés à la fibre	Véhicule
Travaux sur le bâtiment de la Poste	Fournitures techniques

- Vote du budget : délibération n°2025-04-05

La section de fonctionnement du budget primitif 2025 présentée s'équilibre à 1 585 900.06 € permettant un virement à la section d'investissement de 495 705 €.

La section d'investissement s'équilibre à 1 028 444.89 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2025 tel qu'il a été présenté.

4. Etat annuel des indemnités versées aux élus locaux

En vertu de l'article L. 2123-24-1-1 du CGCT applicable aux communes :« Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toute fonction exercée en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de

la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ».

M. le Maire fait part des indemnités versées en 2024 aux élus municipaux.

5. Organisation de l'Accueil Collectif de Mineurs de l'été 2025

Délibération n° 2025-04-06

Monsieur le Maire informe que l'EHPAD Saint Louis est favorable pour accueillir les enfants de l'accueil de loisirs pour le déjeuner pendant les 4 semaines d'été.

Pour cela, il est nécessaire de modifier les dates d'inscription à l'accueil de loisirs d'été :

- Inscriptions à compter du 4 avril et jusqu'au 3 mai 2025
- Pour le règlement de l'ACM
 - o Prélèvement le 14 août 2025
 - o Règlement en mairie (espèces ou chèques) le 9 mai 2025

6. Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

(PDIPR) - Délibération n° 2025-04-07

Le Département du Nord travaille à la création d'un réseau de promenades pédestres. Le Département propose un réseau qui s'appuie sur l'offre de randonnée actuelle en reliant les circuits pédestres entre eux pour la constitution de ce maillage. Ce nouveau réseau intitulé Réseau Points-Nœuds Entre Monts et Marais Flamands offre 235 km de chemins de randonnée.

Ce réseau nécessite une protection juridique par double délibération, celle du Conseil Municipal et celle du Conseil Départemental du Nord.

M. le Maire présente le projet et la carte des chemins du réseau de la commune qu'il convient d'inscrire par délibération au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée :

- Chemin de la chapelle (en partie)
- RD 246 route de Volckerinckhove (en partie)
- N° 304 Dit chemin de Cassel (en limite avec la commune de Merckegehem)

Le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable au projet et d'inscrire les voiries concernées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

7. Enquête publique sur la demande de la société NORD METHA à

DUNKERQUE - Délibération 2025-04-08

Le projet concerne l'augmentation de la capacité du méthaniseur Nord Metha implanté à Dunkerque sur la zone industrielle de Petite-Synthe qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement du 19 février 2021.

La capacité de l'installation va être portée de 99.8 à 180 tonnes par jour. Les matières utilisées seront pour 70 % des intrants liquides provenant de sites voisins :

- Nord Ester qui produit du biodiesel avec génération de la glycérine à fort pouvoir méthanogène
- Daudry qui réalise du raffinage d'huiles et qui produit des déchets de type huiles et eaux acides issues de la purification d'huiles et de terres grasses usées.

Les 30 % restants des intrants sont constitués de matières solides venant de l'extérieur : croquettes, déchets d'ignons...

Le plan d'épandage a une surface de 7 954.86 hectares et concerne 77 exploitants agricoles.

La commune est concernée pour trois parcelles pour une contenance totale de 16.01 ha épandables situés route de Rubrouck, route de Volckerinckhove et chemin des Poulets.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable au plan d'épandage présenté et demande le strict respect de la réglementation en vigueur en matière d'épandage et l'interdiction d'épandre, les week-ends, les veilles de jours fériés et jours fériés.

8. Questions et informations diverses

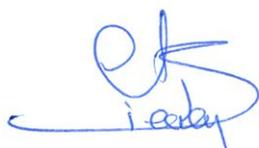
- Monsieur le Maire informe de la signature du compromis de vente pour la parcelle section B n° 1144 le 24 avril 2025.
- Il fait le point sur la rencontre avec iNord qui a eu lieu ce jour pour la construction de l'école. La première étape est le choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Pour cela Monsieur le Maire propose la création d'un groupe de travail. Michel DIACRE, Laurent VANPOUILLE, Christine KIECKEN intègrent le groupe de travail.
- Monsieur le Maire confirme la fermeture de classe à l'école publique à la rentrée 2025/2026. Un comptage des enfants aura lieu à la rentrée par l'inspectrice de l'Education Nationale.
- Monsieur le Maire fait part d'une rencontre avec le directeur d'Aldi concernant les aménagements de voirie à proximité du magasin avec l'abri bus à remplacer. La commune peut solliciter la société Aldi pour une aide à l'achat d'un nouvel abribus. Le directeur est favorable à l'emplacement du futur abri bus qui empiètera sur le terrain d'Aldi.

Yvette MASSEY BOEHRAVE interroge sur l'absence d'eau au cimetière. Michel DIACRE informe qu'il y a une fuite sur le réseau d'eau. Des travaux vont être réalisés pour résoudre le problème. Il propose la mise à disposition d'arrosoirs en libre-service au cimetière. Accord du conseil municipal.

Murielle DUROISIN interroge sur :

- Cable électrique qui traverse la route rue de la Poste. Une autorisation temporaire avait été donnée au riverain pour cette installation. M. le Maire va reprendre contact avec le riverain.
- Le stationnement récurrent d'un fourgon sur la Grand Place sur les zébras, gênant la visibilité au stop devant la boulangerie. M. le Maire va contacter la personne concernée.

La secrétaire
Christine KIECKEN



Le maire
Pierre MARLE

